



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Non à la guerre de Poutine contre la population civile ukrainienne à l'approche de l'hiver Non au bâillon et à la répression contre les partisans de la paix et d'une issue négociée tant en Russie qu'en Ukraine

A partir d'aujourd'hui 1er Décembre, le ministère russe de la justice va publier sur son site web la liste complète desdits, selon la loi Poutinienne, « agents de l'étranger ». Déjà depuis le 4 mars une révision du code pénal russe permet de condamner toute personne parlant de « guerre » au lieu « d'opération militaire spéciale ». En fait toute personne manifestant son opposition à la guerre peut maintenant être cataloguée comme « agent de l'étranger » puisqu'aucune preuve de la réalité d'un soutien de l'étranger n'est nécessaire pour être condamné. Les derniers espaces de liberté sont en train de se fermer pour empêcher toute manifestation contre la guerre.

La première victime d'une guerre est toujours la liberté d'information.

Les Ukrainiens subissent les mêmes dérives autoritaires et ultranationalistes que celles que subissent les Russes. En effet si la Russie préfère laisser partir ses opposants, estimant certainement pouvoir mieux museler l'opinion publique russe, le pouvoir ukrainien lui a choisi aussi la voix autoritaire en interdisant une douzaine de partis politiques qui avaient obtenu 18% aux dernières élections législatives en Ukraine et en interdisant la sortie du territoire aux hommes de 18 à 60 ans, personnes en âge de se battre.

Le soutien du Mouvement de la Paix est acquis depuis le début à tous ceux qui, en Russie et en Ukraine, expriment leur opposition à la guerre, réclament un cessez-le-feu immédiat, l'engagement de négociations pour une issue négociée impliquant l'objectif d'un retrait des troupes russes d'Ukraine et le respect de la souveraineté de l'Ukraine.

Au-delà de ces mesures sur le terrain militaire, la Russie en considérant les populations civiles comme un objectif militaire, en les privant d'eau, de chauffage, d'électricité, à l'approche de l'hiver, commet un véritable crime de guerre.

A l'issue de son congrès national, Le Mouvement de la Paix appelle à une journée d'action nationale le 14 décembre à travers des actions et délégations partout en France auprès des préfetures pour porter les mêmes exigences que les pacifistes russes et ukrainiens pour un cessez-le-feu immédiat, pour l'engagement de négociations en vue d'une issue politique négociée, pour le retrait des troupes russes d'Ukraine et pour une conférence internationale pour la paix sous l'égide de l'Onu. Le 14 décembre sera l'occasion de demander au Président de la République et au gouvernement d'agir pour un cessez-le-feu de Noël, comme le demandent les mouvements pacifistes et non-violents de Russie et d'Ukraine.

Le Mouvement de la Paix

Le 1er décembre 2022.